

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 02 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CAVALETTI Véronique, Maire,
WAECHTER Rodolphe, Adjoint
GAVOIS Olivier, OLY Frédéric, TESSON Jérôme, JULIEN Louise,
JOURDAIN Valérie conseillers.

Absents : GENON Francis, BONTE Alexandre, Patrice HURAUX, BEDU Didier

Procurations : GENON Francis donne procuration à CAVALETTI Véronique
Patrice HURAUX donne procuration à TESSON Jérôme
BONTE Alexandre donne procuration à OLY Frédéric

Secrétaire de séance : TESSON Jérôme

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 07

Nombre de votants : 10

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 07/05/2015

2015/21 : Décision modificative n°1/2015 au budget primitif : création d'une nouvelle opération d'investissement : réhabilitation et sécurisation de la cour : salle Pierre Grimaud ainsi que demande de subvention auprès de la CAF.

Madame le Maire rappelle que la cour de la salle communale Pierre Grimaud se situant 1 rue du Chêne à Feigneux est utilisée de façon polyvalente : cantine, centre de loisirs, salle utilisée par les associations, bibliothèque, locations... Cependant, la cour attenante à cette salle est exclusivement réservée au périscolaire. Son usage est interdit par tout autre public. D'ailleurs, le contrat de location le stipule à l'article 1 : **« La cour intérieure n'est pas comprise dans la location. Les portes fenêtres donnant sur la cour sont des issues de secours et ne doivent être ouvertes qu'en cas d'absolue nécessité »**

Cette cour est devenue très vétuste et les enfants l'utilisent beaucoup. Ce moment de « récréation en plein air » permet de rendre plus agréable et moins bruyante cette pause méridienne qui dure jusqu'à 2 heures suivant les niveaux de classe. L'objectif est de l'aménager afin de la rendre plus sécuritaire et plus agréable.

Aussi, suite à ce constat, plusieurs entreprises ont proposé un aménagement le plus adapté possible. Les travaux proposés sont les suivants :

- Travaux de terrassement
- Fourniture et pose d'un gazon synthétique
- Mise en place d'une clôture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'effectuer lesdits travaux.

Les entreprises retenues sont :

- **Jardins de valeuses** pour les travaux de terrassement et mise en place d'un gazon synthétique pour un montant de 6 790€ HT
- **DSL ALU** pour la mise en place du grillage de clôture pour un montant de 2148.80 HT

Le montant des travaux est estimé à environ 10 800€ TTC

Par ailleurs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite solliciter l'aide financière de la CAF étant donné que cette cour est réservée exclusivement aux activités périscolaires. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de la CAF à hauteur maximum pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de la cour utilisée par les services périscolaires.

Enfin, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau projet, il est nécessaire de procéder à une décision modificative au budget primitif. Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

022 : Dépenses imprévues : - 11 000€

021 : virement de la section de fonctionnement : 11 000€

023 : virement à la section d'investissement : 11 000€

Opération 59 : réhabilitation et sécurisation de la cour salle P. Grimaud :

Article 2135 : + 11 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide la décision modification telle qu'elle est présentée ci-dessus.

2015/22 : Demande de subvention auprès de la DETR pour le renforcement du réseau d'eau potable Grande Rue.

Mme le Maire rappelle des différentes fuites concernant la canalisation principale qui se situe dans la continuité de la Rue st Michel vers Grande Rue (jusqu'à l'abri bus). Il est devenu urgent d'effectuer des travaux de renforcement à ce niveau. En effet, il s'agit de la canalisation principale d'eau potable, le moindre souci engendre la coupure générale du réseau, c'est l'ensemble du village qui est donc privé d'eau.

Cette demande fait suite à trois "énormes" fuites d'eau sur le réseau principal d'alimentation en eau potable (les 15/12/2014, 09/01/2015 et 08/02/2015) privant l'ensemble des administrés du précieux bien pendant plusieurs heures.

Le délégataire Lyonnaise des Eaux nous a interpellés sur l'urgence des travaux à effectuer sur cette partie de canalisation dus à la vétusté du réseau. Travaux qu'il semblerait bon de prendre en considération durant cette période estivale afin d'éviter les désagréments rencontrés l'hiver dernier.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés de **solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR exercice 2015. Les travaux sont estimés à 28 630.43€ HT (Intitulé des devis St Michel phase 2 et 3).**

2015/23 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau : loi sur l'eau : projet de forage de reconnaissance.

Mme le Maire rappelle qu'une deuxième convention a été signée pour la réalisation d'un forage de reconnaissance dans la nappe des sables cuisien sur le territoire communal de Coyolles. Les signataires sont : les mairies de Feigneux, Russy-Bémont, Vaumoise, Vauciennes, Coyolles et l'Usine BELL.

Il est important de rappeler le contexte de l'étude. Dans le but de sécuriser et assurer ses approvisionnements en eau potable la commune de Feigneux en l'association avec les communes citées ci-dessus et l'industriel BELL a lancé un projet de recherche d'une nouvelle ressource en eau souterraine courant de l'année 2014. Les résultats de cette étude ont conduit à la création d'un nouveau forage de reconnaissance sur le territoire communal de Coyolles dans le secteur Sud-est de Vaumoise.

Pour l'aboutissement de ce projet, il est nécessaire de procéder à la rédaction et la mise en forme d'un dossier réglementaire au titre du Code de l'Environnement.

Le bureau d'études AREA a proposé un devis avec les postes suivants :

- 1- La réalisation du dossier réglementaire, rédaction du CCTP nécessaire au lancement de marché de travaux pour la création d'un nouveau forage de reconnaissance : **6700€ HT.**
- 2- Maîtrise d'œuvre d'organisation et de suivi de chantier dont appel d'offre et aide au choix du foreur : **9500€ HT.**
- 3- Foration et équipement du forage avec pompes essai : **70 200€ HT**

Total de la mission : **74 700€ HT.**

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau, à hauteur maximum sur ce projet.

Par ailleurs, le conseil souhaite solliciter un accord à titre dérogatoire pour avancer sur ce projet pour les raisons techniques suivantes :

- le retard que prend le projet dans sa globalité,

- le besoin de clarifier la situation des deux communes dépendant de l'usine, insistance de la part de l'ARS : Agence Régionale de santé
- le captage de Vaumoise a été contaminé par les eaux usées et reste encore fragile, car aucun traitement de la pollution n'a été fait sur la zone polluée. La mise en sécurité environnementale de ce captage a été mise de côté au regard du nouveau forage qui devrait alimenter les 5 communes ayant signé la convention .
- la traversée de la voie ferrée par la canalisation desservant Vaumoise sera compliquée, il faut donc prendre de l'avance.
- le terrain appartient à l'ONF, il faut solliciter les différentes autorisations, ce qui peut aussi prendre beaucoup de temps.
- le site est favorable pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau mais il est handicapé par plusieurs aspects anthropiques qui le ralentiront beaucoup si on ne prend cette avance entre autre.
- les communes de Vauciennes et de Coyolles consomment de l'eau avec des concentrations très élevées en nitrates (elles oscillent autour de 40 mg/l).
- la conserverie BELL propriétaire du captage, souhaite récupérer l'eau fournie à Feigneux et Russy-Bémont pour son usine en période estivale.

2015/24 : Point travaux Eglise.

Mme le Maire informe de la visite de M.Pradoux, ABF à l'église de Feigneux, préalablement à la déclaration de travaux qu'il a demandé au titre des abords de la grotte sépulcrale classée Monument historique.

Il est ressort :

- Accord pour restaurer les colonnes
- Accord pour restaurer les tailloirs des chapiteaux
- Accord pour restaurer deux corbeilles de chapiteaux dans une géométrie épanelée.

Contact a été pris avec un sculpteur pour la restauration et conservation des éléments sculptés du portail. Le devis proposé par Louis GENESTE s'élève à 3100.50€ HT soit 3 720.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide le devis proposés par l'entreprise citée ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation du local pompe à incendie, l'Atelier Gauthier-hervaux propose la réalisation d'un décor peint sur la porte de la pompe à incendie pour un montant de 1520€ HT (soit 1824€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide le devis proposés par l'entreprise, Atelier Gauthier-hervaux.

Un bon pour accord sera signé pour les deux devis mentionnés ci-dessus.

2015/25 : Indemnités trésorier : exercice 2014.

Mme le Maire informe l'assemblée d'un courrier émanant de Mme DE DOMENICO trésorière de Crépy-en-Valois par lequel elle soumet ses indemnités conseil pour l'exercice 2014 qui s'élèvent à 339.45€ brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 4 voix pour et 6 voix contre de ne pas attribuer ladite indemnité de conseil pour l'exercice 2014.

2015/26 : convention d'entretien de l'éclairage public.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal de l'existence d'un contrat d'entretien pour l'éclairage public. La SICAE propose deux types de contrat : standard ou renforcé.

Le contrat standard prévoit une ronde visuelle par an et le remplacement du tiers du parc de l'éclairage pour un montant de 2041.02€ HT/an

Le contrat renforcé prévoit tous les ans un nettoyage complet du parc pour un montant de 3 769.89€ HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'adhérer au contrat d'entretien de l'éclairage public, formule simple : 2041.02€ HT/an et autorise Mme le Maire à signer la convention s'y référant.

Informations diverses.

- 1- Point assainissement non collectif :** M. Waechter Rodolphe s'est rendu à une réunion organisée par la CCPV et l'Agence de l'eau. Il a été rappelé la compétence de la CCPV en matière de réhabilitation des assainissements non collectifs ainsi que le pouvoir de police de l'eau. L'agence de l'eau a annoncé lors de cette réunion que la commune de Feigneux est devenue prioritaire quant au programme de réhabilitation des assainissements non collectifs. Une réunion est prévue avec les services compétents de la CCPV à ce sujet début août.
- 2- Requalification de la traversée de Feigneux : RD 50 :** Mme le Maire informe le conseil qu'une réunion de travail a eu lieu fin juin avec le bureau d'études AREA. Celui-ci a proposé une esquisse avec différents scénarii d'aménagement concernant les 3 pôles : salle communale, place de l'école, monument aux morts. Une prochaine réunion aura lieu fin août. Le bureau établira des estimations financières des travaux d'aménagements.

- 3- Prestation entretien du village par les Jardins de Valeuse :** Mme le Maire informe que la société juge peu utile les tontes au regard du temps estival et propose d'effectuer une autre prestation en remplacement. Le conseil pense à la réalisation de la dalle en béton dans le local de la salle communale en remplacement des tontes. Mme le Maire prendra contact avec Jardins de Valeuse afin de faire cette proposition.
- 4- Point sur la coupe des peupliers des parcelles communales. :** Mme le Maire informe que le bûcheron Laurent Benoit a débuté la coupe des peupliers sur les parcelles communales 3-4a et 5. L'exploitant a versé la somme de 2500€ à la commune.
- 5- Stationnements abusifs sur la voie publique :** Mme le Maire informe qu'un mot a été déposé sur le pare-brise des deux véhicules concernés en demandant aux propriétaires de bien vouloir procéder à leur enlèvement, qui a été rapidement réalisé.
- 6- Appartement 06 Grande Rue :** Mme le Maire informe que le logement communal sera libre en septembre. Un affichage sera fait avec les coordonnées de l'agence CATENE qui sera en charge de ce dossier. Le montant du loyer reste fixé à 750€ par mois.
- 7- 14 juillet :** un bon de 50€ chez Majuscule sera offert à cette occasion pour les deux entrées en classe de 6^{ème}.
- 8- SUN TRIP 2015 :** Mme le Maire informe qu'Eric Morel est actuellement en Croatie et qu'il est sur le chemin du retour prévu pour samedi 11 juillet prochain. Le conseil souhaite l'accueillir à cette occasion. Contact sera pris avec les médias.
- 9- Acquisitions de matériels:** Comme convenu 18 guirlandes ont été achetées afin de les installer dans les tilleuls, 20 tables et deux chariots pour la salle communale et une nouvelle urne ont été acquises.
- 10-Courrier du Président du Conseil Général :** Mme le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Président du Conseil Général M. Edouard Courtial. Celui-ci fait état de la situation financière du conseil Général.
- 11-Sortie Ados organisée par le CCAS de Feigneux et la MJC de Feigneux :** Mme le Maire informe qu'une sortie adolescents est organisée par la CCAS et la MJC de Feigneux le dimanche 30 août 2015. Visite du stade de France et de l'exposition d'Harry Potter à la cité du cinéma.

Fin de séance 23h57.